



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE LOCHES
Canton de LOCHES

Commune de VERNEUIL SUR INDRE

**N° 13 - 03/07/2023 REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
POUR CAUSE D'EVENEMENT CIRCONSTANCIEL 6.1**

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Verneuil sur Indre,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.44, R. 225 et R225-1 ;

Vu le Code de la voirie routière

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété

ARRETE

Article 1 – Le samedi 8 juillet 2023, en raison de la fête de Verneuil-sur-Indre, la circulation sera interdite sur le chemin rural n°54 nommé la Rue du Golf, sauf accès parking : de la rue ST Bauld à la Rue des Jardins et le stationnement sera interdit sur la rue du golf, de 7 h à 24 h.

Article 2 – La prescription sus énoncée fera l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3 – Toute infraction sera constatée et poursuivie conformément à la Loi.

Article 4 - M. le Commandant de la compagnie de gendarmerie de Loches, Monsieur le Maire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Verneuil sur Indre, le 3 juillet 2023

LE MAIRE

G. MARQUEN

